

BORDEAUX MERIADECK - HÔTEL MERCURE

Fiche DoCoMoMo 43



Fichier international de DoCoMoMo

1. IDENTITE DU BÂTIMENT OU DE L'ENSEMBLE

Nom usuel du bâtiment : Hôtel MERCURE
Variante du nom : ex-Hôtel FRANTEL / ex-Hôtel PULLMAN
Numéro et nom de la rue : quartier Mériadeck ; îlot 2 ; 5, rue Robert Lateulade
Ville : Bordeaux **code :** 33000
Pays : France

PROPRIETAIRE ACTUEL

Nom : Groupe ACCOR

Adresse : Immeuble Odyssey 110 avenue de France
Paris **code :** 75210 cedex 13

Tél : 01 45 38 71 34

ETAT DE PROTECTION

Type : Situé dans le périmètre de la ville de Bordeaux inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Date : 2007
Type : Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole
Date : 2006, révisé en 2014 - fiche B9029

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

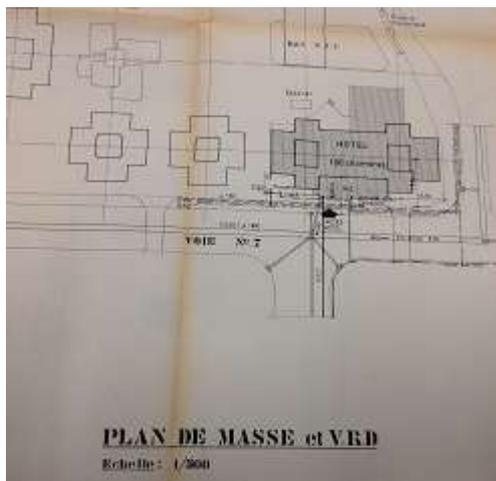
Nom : Ville de Bordeaux
Adresse : Hôtel de Ville, place Pey Berland 33000 Bordeaux
Téléphone : 05 56 10 20 30

2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

Commande :

Demande de construction d'un Hôtel 3 étoiles par la Société Française d'Hôtellerie en 1973 avec services de restauration, salons, salles de réunion, parkings.

Dès 1974, transfert du permis de construire à la Société Immobilière de Construction Hôtelière (SICOTEL) qui assure le financement de la construction et en devient le propriétaire.



Hôtel Mercure 001



Hôtel Mercure 002 à la construction, le Frantel

Architectes :

M. SERGENT
PROMOTOUR S.A. Engineering et Architecture - Paris

Autres architectes et intervenants :

J.M. Leclerc, architecte d'intérieur pour le permis modificatif de 1987

Ingénieurs :

Contractants :

CHRONOLOGIE

Date du concours :

Date de la commande : 1973

Période de conception :

Durée du chantier : début : fin : 1975

Inauguration :

ETAT ACTUEL DU BÂTIMENT

Usage :

Hôtel de catégorie 3 étoiles avec services de restauration, salons, salles de réunions et parking.

Etat du bâtiment :

Bon état.

Résumé des restaurations et des autres travaux conduits, avec les dates correspondantes :

En 1987, permis de construire pour modification, aménagement du hall d'accueil et extension du salon sur la cour extérieure (emprise 37m²) demandé par Pullman International.

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

Archives écrites, correspondance, etc.:

Archives municipales :

Permis de construire 73 Z 0253, plans et descriptifs.

Permis de construire modificatif 87 Z 1167, plans et courriers.

Dessins, photographies, etc.:**Autres sources, films, vidéo, etc.:****Principales publications (par ordre chronologique) :**

4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT :

Unité hôtelière de la chaîne FRANTEL à l'origine, ce bâtiment fut l'un des premiers construit sur l'îlot 2 au début des années 1970. Le parti architectural a donc été choisi conformément aux exigences du cahier des charges de la SBRU, rédigé en 1967.

Il en respecte les principes: le plan en croix qui est ici une double croix orientée Nord-Sud, la taille de guêpe au niveau de la dalle piétonnière, la hauteur et le gabarit du bâti, la palette des matériaux utilisés et leurs teintes.

Le bâtiment a cependant quelques particularités par rapport aux autres immeubles voisins en croix:

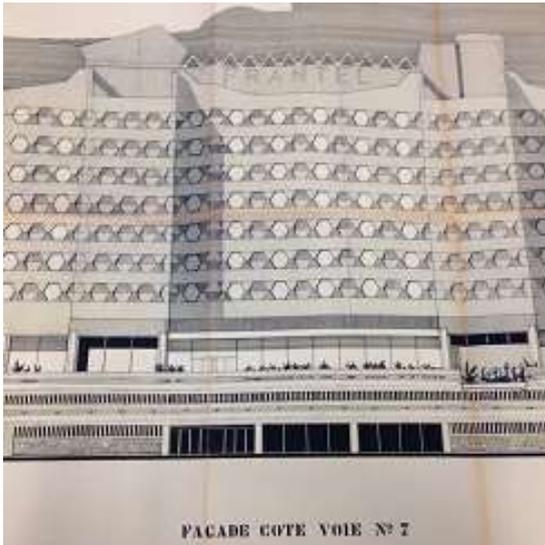
- Les façades ne sont pas traitées par des bandes horizontales correspondantes aux surfaces vitrées, mais par la répétition d'éléments en béton préfabriqués (à l'image de l'immeuble Ociane, sur la même dalle). Ces modules intègrent des baies hexagonales.
- Pour permettre l'accueil des visiteurs arrivant en véhicule, la réception de l'hôtel a été implantée au niveau de la rue et non de la dalle. Les salons et salles de réunion ont donc été implantés au-dessus de l'accueil, dans l'épaisseur de la dalle.
- La dalle donnait initialement accès au restaurant. Cet accès a été supprimé. Seuls les locaux techniques, à l'arrière du bâtiment, communiquent encore avec la dalle.

Le bâtiment se compose de:

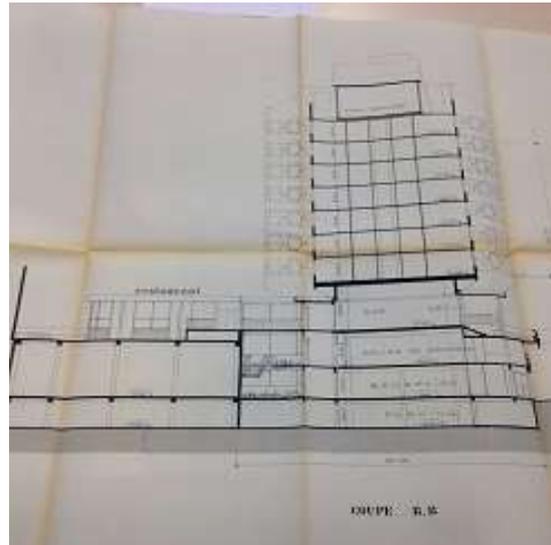
- 200 chambres réparties sur 7 niveaux,
- un sous-sol de 46 places de parking,
- un rez-de-chaussée avec la réception et des bureaux d'administration et de services,
- un niveau intermédiaire (entre niveau rue et la dalle piétonne) avec 4 salles de réunions, 2 salons et annexes,
- un niveau correspondant à la dalle piétonne légèrement surélevé par rapport à celle-ci afin de donner plus de hauteur aux niveaux inférieurs. Ce niveau comprend grill, bar, cuisine et restaurant. Ce dernier occupe une portion de dalle extérieure à la limite de l'emprise de l'hôtel.

Superficie du bâtiment: 10 200 m²

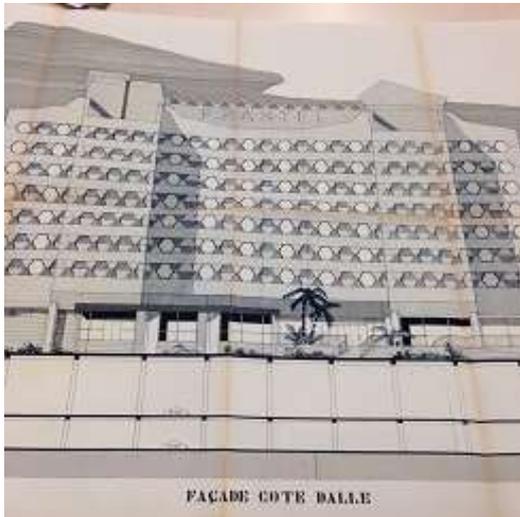
Hauteur par rapport à la dalle: 30 m



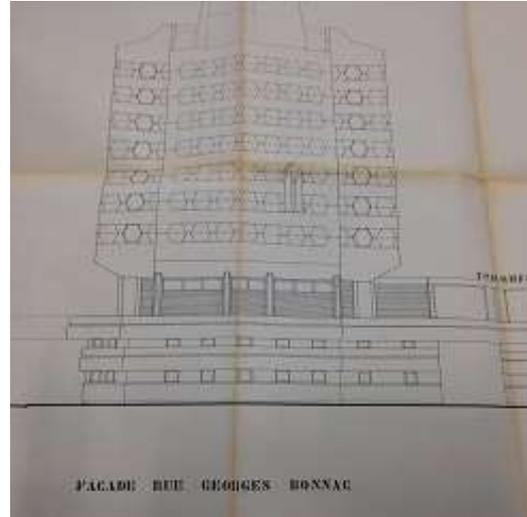
Hôtel Mercure 003 façade rue Lateulade



Hôtel Mercure 004 coupe B. B



Hôtel Mercure 005 façade côté dalle



Hôtel Mercure 006 façade rue G. Bonnac

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1 - appréciation technique :

Compte-tenu de la proximité de la nappe phréatique, le sous-sol de l'immeuble est limité et ne permet d'aménager qu'un seul niveau de parking, pour 46 places de stationnement. Les autres places sont réparties dans l'épaisseur de la dalle.

Les planchers des niveaux situés dans l'épaisseur de la dalle ne respectant pas les hauteurs des étages du reste de la dalle, cela permet d'agrandir la hauteur sous plafond (qui passe de 3,00 m et 3,57 m), afin d'y accueillir la réception de l'hôtel et des salles de réunion.

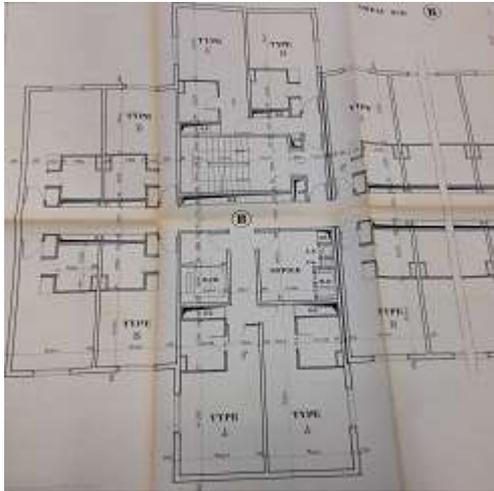
Le bâtiment a une ossature en béton armé. Les planchers, poteaux, escaliers, poutres, chaînages et linteaux sont en béton de gravillon.

Dans les étages, les murs extérieurs sont constitués par des éléments préfabriqués de béton moulé et des châssis aluminium anodisés vitrés fixes pour les baies des chambres.

Les façades pignons sont également en éléments de béton préfabriqués.

Les éléments de béton apparents sont revêtus d'un enduit époxy.

La SBRU imposant le chauffage électrique, la Société Frantel a eu à charge l'aménagement des locaux nécessaires à cette installation sur un emplacement au rez-de-chaussée. La cuisine et la production d'eau chaude sont entièrement électriques. Le hall, les salons et salles de réunions, le restaurant et les chambres sont climatisés.



Hôtel Mercure 007 détails cellules



Hôtel Mercure 008 étage courant

2 - appréciation sociale :

Cet hôtel 3 étoiles, situé sur la frange nord du quartier, complète l'offre hôtelière du quartier Mériadeck avec le Novotel et l'Ibis/Etap Hôtel, situés tout deux sur la lisière Sud. Le bâtiment participe donc à l'animation de cette zone Nord, située à l'arrière du centre commercial.

Situé à l'angle des rues Lateulade et Georges Bonnac, à deux pas de la place Gambetta et de l'hyper centre-ville, il fait partie des immeubles immédiatement visibles depuis la ville ancienne, et donc identitaires du quartier.

3 - appréciation artistique et esthétique :

La typologie de ses façades aux baies hexagonales le différencie des autres immeubles du quartier.

Le cahier des charges de 1967 prévoyait que tous les espaces verts, circulations et aménagements de la dalle piétonne situés dans l'emprise de l'hôtel seraient réalisés en accord avec l'Architecte en Chef de l'opération Mériadeck, Jean Willerval, tout comme les enseignes et sigles implantés, dont l'enseigne lumineuse « Hôtel Frantel » d'une hauteur d'environ 2.00m étudiée et installée avec l'accord de Jean Willerval.

Tous les projets de constructions sont soumis à l'appréciation de l'architecte coordinateur de l'opération, Jean Willerval, et son agrément accompagne les demandes de permis de construire.

C'est le cas de ce bâtiment qui figure sur la maquette de 1970 présentée au maire pour rendre publiques les décisions de rénovation du quartier Mériadeck.

Il vient parfaitement s'intégrer dans le plan architectural du quartier : plan en double croix, taille de guêpe, gabarit, palette des matériaux, et hauteur sont respectés.

4 - arguments sur le statut canonique (local, national, international) :

Inscrit dans le périmètre du plan déterminé par Jean Royer et Jean Willerval pour la Rénovation Urbaine du Quartier Mériadeck.



Hôtel Mercure 009 maquette Royer/Willerval 1970



Hôtel Mercure 010 maquette Royer/Willerval 1970

5 - évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

Liste des documents assemblés dans le dossier :

1. Archives visuelles originales :

- 001 Mercure: plan de masse et VRD, dossier permis de construire
- 003 Mercure: plan façade rue Lateulade, dossier permis de construire
- 004 Mercure: coupe B. B, dossier permis de construire
- 005 Mercure: plan façade côté dalle, dossier permis de construire
- 006 Mercure: plan façade côté rue Georges Bonnac, dossier permis de construire
- 007 Mercure: plan étage chambres, détails cellules, dossier permis de construire
- 008 Mercure: plan étage courant niveau chambres, dossier permis de construire

2. Photographies et dessins récents :

002 Mercure: niveau dalle piétonne, photo Sauvegarder Mériadeck

009 Mercure: maquette Royer/Willerval 1970, photo Sauvegarder Mériadeck locaux Bordeaux Métropole

010 Mercure: maquette Royer/Willerval 1970, photo Sauvegarder Mériadeck, locaux Bordeaux Métropole

Rapporteurs : Association Sauvegarder Mériadeck - Mathias Cissal, architecte

Date : 1 octobre 2015